

AVIS DE COURSE

REGATE DE PRINTEMPS

GRADE 5C INVL

NAUTIQUE SEINE

Samedi 22 Mars 2025

Parc départemental Nautique des Hauts de Seine, 4 rue de St Cloud 92310 Sèvres

Tél :06 61 52 58 40

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs et accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course IC signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle dans les IC* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Les paragraphes de l'avis de course type non présents dans ce document ne sont pas applicables à la régata.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront communiqués au moment de la confirmation des inscriptions ou le jour de la régata le samedi 22 mars 2025 à partir de 9h15 dans le tableau à l'entrée du club de Nautique Seine.

- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin

de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 La régata de Printemps est ouverte à tous les licenciés et à tous les bateaux de la classe *voile légère*.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
- et une autorisation parentale

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant le plus rapidement possible à *Malika Taleb-Bendiab Adassen Présidente du club Nautique Seine* adassenmalika@yahoo.fr

Le formulaire d'inscription est disponible à l'adresse suivante :

[https://nautique-seine-](https://nautique-seine-66a91687cc8ef.assoconnect.com/collect/description/463291-bregate-club-5c-de-rentree-pour-niveaux-2-et-plus)

[66a91687cc8ef.assoconnect.com/collect/description/463291-bregate-club-5c-de-rentree-pour-niveaux-2-et-plus](https://nautique-seine-66a91687cc8ef.assoconnect.com/collect/description/463291-bregate-club-5c-de-rentree-pour-niveaux-2-et-plus)

4.5 **Les inscriptions tardives seront acceptées au-delà de 9h30 le 22 mars 2025**

5 DROITS A PAYER

Non applicable

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
22/03/25	9H 00	9H30

Briefing prévu à 9h45 devant le ponton à côté du PC course

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la régata aura lieu le 22/03/2025 à 10h.

8.6 Le dernier jour de course programmé, il n'y aura pas signal d'avertissement après *16h30*

11 LIEU

Plan d'eau : La Seine à Nautique Seine, Parc Départemental Nautique des Hauts de seine

4, rue de ST Cloud 92310 Sèvres

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.2 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 5 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués suivis du pot de l'amitié

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter *Malika Taleb-Bendiab Adassen*

Mail : adassenmalika@yahoo.fr

Tél : 06 61 52 58 40

